



**6^e Congrès
de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle**

29-30 octobre 2025

**Madrid,
Espagne**

**Discours de Mme Claire Bazy-Malaurie, présidente de la Commission de
Venise**

Votre Majesté,

Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle d'Espagne,

Excellences, Messieurs les Présidents et les juges,

Chers invités, chers collègues et amis,

1. C'est un honneur pour moi de clore le sixième congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle ici à Madrid, une ville qui sait allier tradition et modernité. Notre thème était aussi exigeant que simple : les constitutions doivent être lues non seulement pour ceux qui vivent aujourd'hui, mais aussi pour ceux qui viendront après nous. Ce changement de perspective touche tous les aspects de notre travail.

2. Au cours de ces derniers jours, tant pendant le congrès qu'en marge de celui-ci – lors de la réunion du Bureau, des réunions des groupes régionaux et linguistiques, ainsi que de l'Assemblée générale –, nous avons fait bien plus qu'échanger des documents. Nous avons mis nos idées à l'épreuve, comparé les solutions possibles et élaboré un vocabulaire commun pour les décisions qui façonneront la vie des jeunes et des générations futures. Si l'on reproche

souvent aux tribunaux de se tourner vers le passé pour s'appuyer sur la jurisprudence, ce congrès nous a rappelé qu'il fallait regarder vers l'avenir avec la même rigueur.

3. Considérons tout d'abord notre devoir de préserver les ressources naturelles et l'environnement. Lorsque les cours d'eau sont surexploités, les forêts défrichées et les sols appauvris, les tribunaux font respecter aux obligations constitutionnelles qui visent à prévenir la dégradation et à protéger le bien commun. Dans ces cas, la proportionnalité et le principe de précaution ne sont pas de simples slogans ; ce sont les outils qui empêchent que des dommages irréparables ne deviennent le prix à payer pour la commodité.

4. De là, il n'y a qu'un pas vers le patrimoine culturel. Le patrimoine n'est pas une pièce de musée. C'est la langue, la mémoire, les archives, les lieux sacrés, les arts du spectacle — la continuité vivante d'un peuple. Nos tribunaux protègent cette continuité contre toute destruction ou appropriation illégale, mais ils doivent aussi naviguer dans les zones d'ombre où les pratiques culturelles se heurtent aux droits universels. Protection et ouverture peuvent être conciliées lorsque notre raisonnement est rigoureux et nos solutions pratiques.

5. C'est ce même instinct d'équilibre qui nous guide aux frontières de la science et de la technologie. L'accès à la connaissance et la gouvernance de l'innovation ne sont plus des questions marginales ; elles définissent les opportunités et le pouvoir au sein de nos sociétés. Nous avons entendu dire que les décisions algorithmiques, la collecte de données et les infrastructures numériques peuvent renforcer les inégalités si on les laisse fonctionner en pilote automatique. Pourtant, les constitutions ne sont pas des obstacles au progrès ; ce sont des cadres qui le guident. Transparence, responsabilité, contestabilité : tels sont les principes qui permettent à l'innovation de servir l'épanouissement humain. Comme l'a déclaré la Commission de Venise dans l'un de ses avis : « Le désordre de l'information (désinformation, fausses informations et informations erronées) est en effet l'un des enjeux majeurs de notre époque et il est nécessaire, à l'échelle mondiale, de s'attaquer aux graves problèmes posés par les campagnes de désinformation, dont l'impact présumé sur les résultats électoraux et, par conséquent, sur les gouvernements et l'ordre constitutionnel des États ».

6. Rien de tout cela n'est viable sans des tribunaux indépendants. L'indépendance judiciaire n'est pas un privilège réservé aux juges ; c'est la garantie pour le public que les droits seront appliqués sans crainte ni favoritisme. Les pressions sont bien réelles : tentatives d'influencer les nominations à des fins partisans, de réduire les budgets, de retarder ou de

contrecarrer l'exécution des jugements, d'ébranler le moral des professionnels. La réponse de notre communauté doit être ferme et concrète : défendre les conditions d'indépendance chez nous et offrir notre soutien à nos collègues à l'étranger qui subissent des pressions. Lorsqu'un tribunal est affaibli, chaque jugement rendu ailleurs est un peu moins sûr.

7. C'est là que les outils institutionnels prennent toute leur importance. La « liste de contrôle de l'État de droit » de la Commission de Venise a été utile aux praticiens et aux décideurs politiques de toutes les régions. Elle fait actuellement l'objet d'une mise à jour et comprendra désormais un chapitre consacré à la justice constitutionnelle, qui abordera directement les décisions quotidiennes qui garantissent l'efficacité de nos tribunaux : des nominations transparentes, la stabilité des mandats et des ressources, ainsi que des arrêts motivés et rendus publics. J'encourage tous les membres du WCCJ à l'utiliser dès son adoption.

8. Je tiens également à souligner l'importance des mémoires d'*amicus curiae*, qui constituent l'un des moyens les plus efficaces par lesquels la Commission de Venise coopère avec les cours constitutionnelles. La Commission a adopté près de soixante-dix documents de ce type. Ces contributions n'ont pas de caractère contraignant ; elles ont une fonction informative. Elles permettent d'appliquer la pratique constitutionnelle comparative, les normes européennes et la liste de contrôle de l'État de droit à un cas concret, le tout présenté avec neutralité et rigueur méthodologique.

9. Tout au long de nos discussions, un thème est revenu sans cesse : la nécessité de faire valoir les intérêts des jeunes et des générations futures devant les tribunaux. Ils n'ont pas leur mot à dire dans les affaires d'aujourd'hui, mais ce sont eux qui subiront les conséquences de nos décisions. Nous pouvons leur donner la parole. À vous, jeunes avocats et greffiers parmi nous : votre sens de l'équité à travers le temps n'est pas de l'idéalisme, c'est la fidélité à l'esprit de la Constitution.

10. Je tiens à féliciter tous les présidents de séance, les intervenants, les participants aux débats et les rapporteurs, ainsi que les collègues qui ont su distiller les enseignements de nos débats en conclusions claires et concrètes, et à remercier tout particulièrement la vice-présidente Inmaculada Montalbán Huertas et la directrice/secrétaire de la Commission de Venise, Simona Granata-Menghini, pour avoir guidé nos réflexions finales.

11. Si je peux me permettre un mot personnel : la justice constitutionnelle a été mon univers professionnel. Mes années passées au Conseil constitutionnel de France m'ont appris que notre vocation est à la fois pratique et humaine. C'est

un travail de patience qui consiste à écouter, à lire fidèlement le texte, à respecter les choix démocratiques et à tracer une ligne ferme lorsque les limites de la Constitution sont franchies. Mon mandat de président de la Commission de Venise s'achève cette année. Je quitte cette fonction avec gratitude pour ce que nous avons construit ensemble et avec confiance dans le courage et l'imagination de cette communauté.

12. Mesdames et Messieurs, nos débats se traduiront bientôt par des avis, des opinions dissidentes, des décisions et des choix administratifs. Certains seront cités pendant des décennies ; d'autres auront un impact plus discret. C'est dans la vie de ceux qui hériteront de nos choix que l'on en mesurera véritablement la portée : dans un air plus pur, dans une langue préservée, dans une salle de classe ouverte sur le monde, dans une salle d'audience où chaque voix peut se faire entendre.

13. Pour conclure, je tiens à adresser mes remerciements respectueux à Sa Majesté le roi d'Espagne pour nous avoir honorés de sa présence et pour l'exemple qu'il donne en matière d'engagement en faveur de la vie constitutionnelle. Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude à la Cour constitutionnelle d'Espagne, et en particulier à son président, M. Cándido Conde-Pumpido, pour leur aimable hospitalité et leur organisation irréprochable. Je remercie également le Secrétariat de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle — au sein de la Commission de Venise — dont le travail inlassable et patient, en étroite collaboration avec le tribunal hôte a permis de faire de cet événement majeur un véritable succès. À tous les groupes régionaux et linguistiques de la Conférence, à tous les collègues des 124 tribunaux membres : c'est votre engagement qui fait la force de cette Conférence.

14. Nous ne terminons pas par un point ; nous terminons par une promesse : celle que la justice constitutionnelle restera fidèle aux vivants et à ceux qui sont encore à venir.

Merci.